

COMMUNE DE JOUCAS



REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Dossier d'enquête publique

BILAN DE LA CONCERTATION

2017

Les objectifs de l'élaboration du Règlement Local de Publicité sont :

- Prendre en compte la loi du 12 juillet 2010 et son décret d'application 30 janvier 2012 qui apportent de nouvelles restrictions (règles de densité, restrictions concernant la publicité lumineuse) mais aussi de nouvelles possibilités (bâches publicitaires, micro affichage) ;
- Lutter contre les pollutions visuelles en prenant en compte les dispositions de la Charte signalétique du Parc Naturel Régional du Luberon révisée ;
- Prendre en compte les enjeux paysagers à travers un traitement privilégié du centre ancien, des entrées de ville et des axes structurants ;
- Prendre en compte les nouvelles limites de l'agglomération et les nouveaux quartiers urbanisés ;
- Proposer des règles sur la totalité du territoire communal afin de préserver les paysages agricoles et naturels ;
- Prendre en compte les besoins des activités implantées ces dernières années, sur la commune.

Les modalités de la concertation :

Conformément aux dispositions de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, applicable aux Plans locaux d'urbanisme et à la révision d'un Règlement Local de Publicité en application de l'article L581-14-1 du Code de l'environnement, les habitants, les associations et les autres personnes concernées sont associés pendant toute la durée d'élaboration du projet.

Conformément à la délibération n° 16.09.06 en date du 21.11.2016 prescrivant l'élaboration du Règlement Local de Publicité, cette concertation a pris la forme :

- de mise à disposition d'un cahier destiné à recueillir les observations du public pendant toute la durée de l'élaboration (état néant) ;
- de l'organisation d'une réunion publique.

Le bilan de la concertation :

Conformément à la réglementation, l'information a été assurée par voie de presse (journaux).

Des moyens ont été offerts au public afin de lui permettre de s'exprimer et d'engager le débat :

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis à disposition du public tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Une réunion publique a été organisée le 25 novembre 2016 en présence de Sophie RICHARD, adjoint au maire, qui a présidé la réunion, des élus ainsi que le service urbanisme de la commune. Au cours de cette réunion, le projet de RLP a été présenté par vidéo projection à l'ensemble des acteurs de la commune de JOUCAS dont les entrepreneurs, commerçants et aux commerçants.

Une réunion de concertation avec les personnes publiques associées s'est tenue le 25 novembre 2016 à la mairie de GOULT où étaient présents la DDT, la DREAL PACA, le SCoT, la communauté de communes, la CMAR, le PNRL.

Les gestionnaires du Parc Naturel Régional du Lubéron (PNRL) ont participé à toutes les réunions. Différents échanges avec le gestionnaire du PNRL ont suivi ces réunions.

Par délibération n° 17-09-03 en date du 20 décembre 2017, le Conseil Municipal a arrêté le projet d'élaboration du règlement local de publicité dont le dossier fait l'objet d'une enquête publique du 10 octobre au 9 novembre 2018 inclus.